

ARRÊTÉ

**fixant le calendrier prévisionnel 2024 des appels à projets et à candidatures
des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de
handicap et personnes âgées relevant de la compétence du Département d'Ille-et-Vilaine**

Le Président du Conseil départemental

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, l'article L.313-1-1 relatif à la procédure d'appels à projets, l'article L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations, l'article R.313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appels à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appels à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT à la Présidence du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 novembre 2023 adoptant le schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1 : A titre indicatif et prévisionnel, sera publié pour le Département d'Ille-et-Vilaine l'appel à projets et les appels à candidatures suivants :

Année de publication de l'appel à projets ou à candidatures	Nature de l'appel à projets	Territoire d'implantation du projet	Année d'ouverture / mise en place	Public visé
2 ^{ème} trimestre 2024 Appel à projets	Développement de l'offre médico-sociale en faveur des adultes en situation de handicap	Département d'Ille-et-Vilaine	2025 à 2028	Adultes en situation de handicap
3 ^{ème} trimestre 2024 Appel à candidatures	Dotation complémentaire	Département d'Ille-et-Vilaine	2025	Service Autonomie à Domicile
3 ^{ème} trimestre 2024 Appel à candidatures	Expérimentation des tarifs différenciés dans les EHPAD	Département d'Ille-et-Vilaine	2025	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Les informations relatives aux appels à projets et à candidatures seront publiées sur le site internet du Département : www.ille-et-vilaine.fr.

Article 2 : Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative, il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

Article 3 : Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil ainsi que les fédérations et les unions qui les représentent peuvent faire connaître leurs observations sur le présent calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs, sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 : Le Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 13 FFV. 2024

Le Président

Jean-Luc CHENUT